VIE DES REGIONS

Ile de France

**Visite du nouveau TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE de PARIS**

le 15.03.2019

C’est à la Porte de Clichy, sur une friche industrielle provenant des anciens ateliers et gare aux marchandises de la SNCF, que la ville de Paris a installé un immense bâtiment regroupant les différents tribunaux autrefois dispersés dans le cœur de la ville.

Plus de 2000 personnes travaillent dans ces locaux et seulement les premiers étages sont accessibles au public, c’est-à-dire d’abord et avant tout aux salles d’audience. Théoriquement tout individu est susceptible d’assister à une audience sauf si un huis clos est prononcé comme ce fut le cas pendant notre visite et ce pour la comparution de Bernard Tapie.

La salle des pas perdus est impressionnante dans ses dimensions et sa décoration et, malgré la foule qui y circule, extrêmement silencieuse ; on est loin d’un hall de gare !...

Notre guide nous a abreuvés d’anecdotes qui ont rendu cette visite particulièrement intéressante.

Dominique Lamarque (64 ILI)